

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE L'ÉTABLISSEMENT EXPÉRIMENTAL  
UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR  
SÉANCE DU 25 OCTOBRE 2022

**DÉLIBÉRATION N° 2022-140**

**Objet :** Procédure d'attribution de bourses au mérite spécifiques au bénéfice d'étudiants français ou étrangers inscrits dans les Masters 1 et 2 relevant de l'Ecole Universitaire de Recherche SPECTRUM (« *Formal, Physical and Engineering Sciences Graduate School* »).

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ÉTABLISSEMENT EXPÉRIMENTAL UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR**

**Vu** le Code de l'éducation ;

**Vu** l'ordonnance n°2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

**Vu** le décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts et notamment son article 44 ;

**Vu** le règlement intérieur d'Université Côte d'Azur ;

**Vu** la délibération n°2020-01 du 9 janvier 2020 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur portant élection de M. Jeanick BRISSWALTER en qualité de Président d'Université Côte d'Azur ;

**Vu** l'arrêté n°149-2020 du 3 février 2020 portant délégation de signature du Président d'Université Côte d'Azur à M. Marc DALLOZ, Vice-président du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur ;

**Vu** l'ensemble des pièces transmises aux membres ;

**Entendu** l'exposé de M. Stéphane AZOULAY, Vice-président Formation ;

**Considérant** l'avis favorable du conseil académique du 13 octobre 2022 ;

**Considérant** qu'en qualité d'Etablissement Public Scientifique Culturel et Professionnel expérimental, Université Côte d'Azur est autorisée à instituer des aides spécifiques au bénéfice de ses étudiants ;

**Approuve** le dispositif d'attribution de bourses d'excellence au sein de l'EUR SPECTRUM, comme annexé à la présente délibération.

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité des voix.**

Membres en exercice : 40

Quorum : 21

Membres présents et représentés : **31**

Fait à Nice, le 25 octobre 2022

CLASSÉE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA RÉFÉRENCE : **2022-140**  
TRANSMISE AU RECTEUR, CHANCELIER DES UNIVERSITÉS LE : 2 NOVEMBRE 2022  
PUBLIÉE SUR LE SITE INTERNET D'UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR LE :

MODALITÉS DE RECOURS CONTRE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION :

*En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission au Recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire*

**Procédure d'attribution de bourses de Master au mérite spécifiques au bénéfice d'étudiants français ou étrangers inscrits dans les Masters 1 et 2 relevant de l'Ecole Universitaire de Recherche SPECTRUM (« *Formal, Physical and Engineering Sciences Graduate School* »).**

Les laboratoires de notre EUR comptent de nombreux chercheurs et des enseignants-chercheurs dont l'activité est visible au plus haut niveau international. Les laboratoires souhaitent mettre à profit leur potentiel en attirant les étudiants les plus brillants dans les filières de masters qu'ils contribuent à développer. En partenariat avec les départements disciplinaires et les laboratoires relevant du périmètre de l'EUR, celle-ci souhaite proposer des bourses au mérite qui constitueront une aide permettant à ces étudiants de s'installer dans le département des Alpes Maritimes le temps de leur scolarité. Différentes durées de bourse de M1 et M2 pourront être mises en place :

- d'une durée minimale de 3 mois et maximale de 10 mois pour tous les Masters de l'EUR SPECTRUM ;

Le principe et le fonctionnement de ces bourses sont décrits ci-dessous. L'EUR SPECTRUM est libre d'utiliser ou non ce dispositif, à la mesure des moyens qu'elle souhaite y consacrer et des besoins de ses filières de master.

**Principes et conditions d'attribution**

Le montant des bourses est fixé par le Comité de Pilotage (CoPil) de l'EUR SPECTRUM, pour un montant maximum possible de 1.000 euros par mois et 10.000 euros par an et par étudiant.

La bourse est attribuée par le CoPil de l'EUR SPECTRUM mensuellement pour une durée minimale de 3 mois et maximale de 10 mois (compris entre septembre et juin de l'année universitaire) selon le projet académique de l'étudiant.

Cette bourse n'est cumulable ni avec les gratifications de stage, ni avec les autres dispositifs de financement existants proposés par Université Côte d'Azur.

La bourse est conditionnée à l'assiduité de l'étudiant. La bourse sera suspendue et s'il y a eu lieu, interrompue en cas d'absence répétée et injustifiée de l'étudiant supérieure à 10% de son temps de présence soit en cours, soit en travaux dirigés, soit en travaux pratiques, soit en sorties pédagogiques, soit en stages, soit lors d'échanges nécessaires convenus avec l'équipe pédagogique, soit aux examens.

La bourse pourra également être retirée en cas de non-respect du règlement intérieur de l'établissement.

Le Comité de Pilotage de l'EUR SPECTRUM pourra également, s'il y a lieu, réclamer le remboursement d'une partie ou de la totalité de la bourse.

- 1) Est éligible à la bourse de Master de M1 au mérite tout étudiant diplômé d'une université française ou étrangère à un niveau équivalent à celui du L3 et s'inscrivant dans un master de l'EUR SPECTRUM. Il n'y a pas de limite d'âge ni de condition de nationalité pour accéder à ces bourses.

2) Est éligible à la bourse spécifique de M2 au mérite tout étudiant diplômé d'une université française ou étrangère à un niveau équivalent à celui du M1 et s'inscrivant en 2ème année d'un Master de l'EUR SPECTRUM. Les candidatures d'étudiants déjà inscrits à UCA ne seront pas considérées excepté celles d'étudiants récipiendaires de la bourse en M1. Il n'y a pas de limite d'âge ni de condition de nationalité pour accéder à cette bourse.

#### Procédure et critères d'attribution

L'attribution des deux types de bourse pour chaque master est décidée après avis du COSP et validation du COFIL de l'EUR SPECTRUM.

Le Conseil prend en considération :

- l'excellence du candidat, telle qu'elle ressort de son parcours universitaire antérieur. Le candidat doit avoir démontré des performances académiques d'un niveau particulièrement élevé ;
- la pertinence du projet professionnel et académique de l'étudiant et son adéquation avec les exigences en matière de recherche et d'innovation sur le territoire azuréen ;
- la motivation de l'étudiant.

Deux appels à candidatures pourront être organisés par l'EUR :

- un appel d'offre est publié au premier semestre de l'année universitaire en cours (entre septembre et novembre) ; les résultats sont connus avant fin février de l'année universitaire précédant l'attribution.
- un appel d'offre est publié au second semestre de l'année universitaire en cours (entre janvier et mars) : les résultats sont connus avant fin juin de l'année universitaire précédant l'attribution.

Au moment de sa candidature, chaque étudiant devra compléter et signer une lettre d'engagement telle qu'annexée à la présente délibération.

## ANNEXE A LA DELIBERATION N°2022-140

Modèle de lettre d'engagement de l'étudiant

Bourse XXXX Année universitaire XXXX

**Vu** les articles L612-1-1 et D821-1 du code de l'éducation ;

**Vu** la délibération n° 2022-140 du Conseil d'administration en date du 25 octobre 2022 ;

**Vu** les modalités de contrôle des connaissances adoptées par le ..... en date du jj/mm/aaaa ;

Je soussigné(e) [Nom, prénom de l'étudiant] reconnais avoir pris connaissance de ces documents et m'engage à les accepter et les respecter.

J'autorise par avance l'EUR SPECTRUM à promouvoir son dispositif de bourses dont je bénéficie à travers la diffusion d'information à ce sujet via ses canaux de communication.

Je comprends également que :

- le versement de l'intégralité de la bourse est conditionné au respect des engagements pédagogiques attendus dans le cadre de ma formation, telles que l'assiduité aux cours, travaux dirigés, travaux pratiques, examens et stages, le rendu du mémoire et des travaux attendus, selon les modalités définies par l'équipe pédagogique ;
- tout manquement aux engagements pédagogiques attendus dans le cadre de ma formation ainsi qu'au règlement intérieur du laboratoire s'il y a lieu, et plus généralement de l'établissement, peuvent avoir pour conséquence la suspension et s'il y a lieu, l'interruption de ma bourse ;
- de même, la succession d'absences injustifiées en cours, en travaux dirigés et aux examens peut emporter les mêmes conséquences, à défaut de réponse et de justificatifs apportés à l'administration dans les 5 jours ouvrés suivant sa sollicitation ;
- les absences dûment justifiées, reposant sur un motif médical grave ou sur un statut particulier (étudiants salariés ou assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire, la vie étudiante ou associative, artistes et sportifs de haut niveau, étudiants en situation de handicap, étudiants chargés de famille, femmes enceintes, étudiants engagés dans plusieurs cursus) ne donnent pas lieu, le cas échéant, à la suspension de la bourse.

Fait à Nice, le .....

Prénom, Nom, Signature

**Signature(s) électronique(s) du présent document**

La version originale de ce document est sous forme électronique, par conséquent les signatures ci-dessous doivent impérativement être vérifiées électroniquement à l'aide d'un logiciel adapté comme Adobe Acrobat Reader DC™. Si un message d'avertissement apparaît, la raison peut être liée à l'absence de confiance dans l'Autorité de Certification qui a délivré le certificat utilisé pour signer le document. Dans ce cas, cliquez sur « Détails du certificat » dans le « Panneau des signatures » et sélectionnez le certificat « Sunnystamp Root CA G2 » puis cliquez sur « Ajouter aux certificats approuvés » dans l'onglet « Approbation ». A noter que les logiciels de lecture de documents PDF en mode Web ou mobile n'affichent pas les détails relatifs aux signatures électroniques. Pour toute question, merci de nous écrire à l'adresse support@lex-persona.com.

**Digital signature(s) of this document**

The original version of this document is in electronic form, so the signatures below must always be verified electronically using appropriate software such as Adobe Acrobat Reader DC™. If a warning message appears, the reason may be the absence of trust in the Certificate Authority which issued the certificate used to sign the document. In this case, click on "Certificate Details" in the "Signatures panel" and select the "Sunnystamp Root CA G2" certificate then click on "Add to approved certificates" on the "Approval" tab. Note that PDF reading software in web or mobile mode does not display the details of the digital signatures. If you have any questions, please write to us at support@lex-persona.com.